

Les appels à projet

Construire une réponse pertinente

Contexte

- La loi du 21 juillet 2009 dite loi « Hôpital Patient Santé Territoire » définit une nouvelle organisation sanitaire et médico-sociale et introduit une procédure d'autorisation par appels à projet pour la création, la transformation ou l'extension des établissements et services. Incontournable pour adapter et faire évoluer une association gestionnaire dans son offre de réponse aux besoins des publics, cette procédure doit pouvoir être maîtrisée.

Objectif

- Connaître les dispositions relatives à la procédure d'autorisation
- Maîtriser la procédure d'appel à projet
- Acquérir la méthodologie pour des réponses adaptées et cohérentes
- Soutenir son projet devant une commission

Programme

- Contexte général**
 - Le Cadre réglementaire : loi 2002.2 et loi HPST
 - Les décideurs publics
 - Les outils de cadrage des appels à projets et la planification de l'offre
- Procédure d'appel à projets**
 - Du calendrier des appels à projets à l'arrêté d'autorisation
- Construction de la réponse**
 - Identification des attentes du financeurs et du contexte dans lequel s'inscrit l'appel à projet
 - Définition des besoins du public et formalisation des observations de terrain
 - Organisation et mobilisation des compétences en interne : la constitution d'un groupe projet
 - Définition des objectifs et des indicateurs de performance
 - Modalités d'évaluation du projet
- Soutenir son projet devant une commission**
 - Présentation du déroulement d'une séance de commission de sélection d'appel à projet, et conseils sur le contenu de la présentation de son dossier:
 - Montrer que les réponses aux attentes du cahier des charges ont été apportées
 - Valoriser les aspects novateurs de sa réponse

Cette formation, sera animée par un de nos conseillers techniques sectoriels (droit des personnes-enfance-famille-établissements sanitaires, lutte contre les exclusions-santé, personnes en situation de handicap, personnes âgées).
En fonction de la composition du groupe en inter ou en fonction de votre secteur en intra.

Date(s) :

Inter : 21 mars OU 10 octobre 2019
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :

Inter : Uriopss - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les nôtres selon la pertinence

Durée :

Inter : 1 jour - 7 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :

Inter :

- Dirigeants salariés : 275 €
- Dirigeants bénévoles : 198 €^(*)

^(*) A partir du 2^{ème} inscrit : 99 €/personne
Intra : selon la durée

Public :

Dirigeants bénévoles, dirigeants salariés, chefs de service

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances théoriques, exposés
- Echanges entre participants
- Etude de cas, cas pratiques

Intervenants:

Cécile BENEZET,
Conseillère technique de l'URIOPSS PACA et Corse, Droit des personnes, enfance-famille

Lisa DEL'GUIDICE,
Conseillère technique de l'URIOPSS PACA et Corse, Personnes âgées

Francis VERNEDE,
Conseiller technique de l'URIOPSS PACA et Corse, Lutte contre les exclusions - santé

Jessica VIELJUS,
Conseillère technique de l'URIOPSS PACA et Corse, Personnes en situation de handicap